

**DIRECTION
DES ROUTES DEPARTEMENTALES**
SERVICE GESTION ROUTIERE
Pôle gestion du domaine public

Dossier suivi par : Alain PARRA
☎ : 05 34 09 78 17 – Poste 0717
✉ : aparra@ariefge.fr

Monsieur le Directeur

Direction de l'attractivité, de l'aménagement du territoire
et de l'environnement

Nos réf. : DP/AP/PLANIF/CCPO/PLUI/ARRET 2

**Objet : Avis de la Direction des routes départementales
Projet arrêté de PLUi de la Communauté de communes du Pays d'Olmes**

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité mon avis en tant que gestionnaire de la voirie départementale sur le deuxième projet arrêté de Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Pays d'Olmes. Ce dossier appelle de ma part les commentaires suivants :

ZUFTECAL n°1 – BENAIX :



Il conviendrait peut-être de repenser le principe d'accès à la route D210 de cette ZUFTECAL, en le décalant vers l'accès existant à l'est. Une problématique de visibilité pourrait survenir dans l'éventualité de la mise en culture du champ riverain.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur adjoint des routes départementales

Pierre DABOSI